Tintin au Congo et … au tribunal

19/04/2010 à 18h37

Bienvenu Mbutu Mondondo voit dans cette bande dessinée des “écrits à caractère raciste et offensant envers les Noirs”.

Devant la lenteur de la justice belge à traiter la plainte qu’il a déposée contre l’album “Tintin au Congo”, Bienvenu Mbutu Mondondo a saisi le tribunal pénal de Bruxelles en référé, rapporte lundi Le Soir.

L’homme, qui voit dans cette bande dessinée des “écrits à caractère raciste et offensant envers les Noirs”, espère ainsi obtenir rapidement l’interdiction provisoire de la vente de “Tintin au Congo” sans attendre l’issue du jugement au fond.

Source : La Libre Belgique